

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 29

Date de convocation :
29/03/2024

**Date de publication
de la convocation :**
29/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance extraordinaire du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M.MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - M.FREGONESE Ludovic - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents non excusés : M. RACLOT Frédéric - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

Absents excusés et représentés : Mme DEFERT Josette (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. BAUDOIN Ludovic (procuration à M. VENTO Romain) - Mme HAZHAZ Dénia (procuration à M. RICHARD Xavier)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget principal de la commune - Approbation du budget primitif de l'exercice 2024 (annule et remplace la délibération n° 009-03-2024 du 5 mars 2024)

Vu le débat d'orientation budgétaire réalisé lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2024,

Vu la délibération municipale n°009-03-2024 du 5 mars 2024 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu les anomalies bloquantes non forçables ne permettant pas la prise en charge du flux budgétaire par le Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole,

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 selon la répartition suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Recettes de fonctionnement	BP 2024
011 - Charges générales	3 836 380,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 696 746,60
012 - Charges de personnel	6 882 000,00	013 - Atténuations de charges	90 000,00
014 - Atténuations de produits	80 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 542 215,26	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	880 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	748 260,84	73 - Impôts et taxes	1 712 190,00
65 - Autres charges de gestion courantes	1 139 570,50	731 - Fiscalité locale	6 724 000,00
66 - Charges financières	180 000,00	74 - Dotations et participations	2 207 615,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	82 050,00
68 - Dot° aux prov° et dépréciat°	2 000,00	76 - Produits financiers	25,00
		77 - Produits exceptionnels	5 000,00
		78 - Reprises amort., dép° et prov°	2 000,00
TOTAL	15 420 426,60	TOTAL	15 420 426,60

Dépenses d'investissement	BP 2024	Recettes d'investissement	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 642 277,33	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 542 215,26
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	11 600,00
16 - Remboursement du capital	575 000,00	040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	748 260,84
20 - Immo. incorporelles RAR	102 700,00	10222 - FCTVA	800 000,00
	83 300,88	1068 - Excédent F capitalisé	526 239,01 €
21 - Immo. corporelles RAR	1 212 815,00	13 - Subventions	1 169 823,11
	49 829,71	13 - RAR	2 369 924,38
23 - Immobilisations en cours RAR	5 161 000,00	16 - Emprunts	1 799 615,79
	120 755,47		
TOTAL	9 967 678,39	TOTAL	9 967 678,39

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 3 voix contre (Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier – Mme HAZHAZ Dénia par procuration à M. RICHARD Xavier) :

-ADOPTÉ la section de fonctionnement comme ci-dessus présentée,

-ADOPTÉ la section d'investissement comme ci-dessus présentée,

-ADOPTÉ au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2024,

-DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°009-03-2024 du 5 mars 2024,

-CHARGE Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice,

-DONNE à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 11 avril 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET



Romain VENTO